



**COMPTE - RENDU DE LA  
SEANCE DU  
JEUDI 10 DECEMBRE 2015  
À 20h30**

**Membres présents** : ALVERGNAS Jean-Marc, BESSON Guy, CLOYE Jérémy, DEPIERRE Catherine, ECLERCY Jean-Paul, FAURE Ludovic, FAURE Pierre-Paul, FAYOLLE Christian, GARNIER Philippe, GRAEL Richard, JOASSARD Patrice, LATOUR Marie-Claude, PROTIERE Fabien, VENET Anne-Marie, LUCIEN Martine

**Secrétaire de séance** : LATOUR Marie-Claude

**PRESENTATION DES CONSIGNES DE TRI**

L'ambassadrice du tri du SIMOLY, Pauline BATTISTELLO, présente au conseil municipal les consignes de tri. Le tri sélectif (sacs jaunes) a permis d'économiser 17€ par personnes sur le coût du traitement des ordures ménagères. Malgré cela il y a de plus en plus d'erreurs de tri et de comportements inciviques. De ce fait les frais de traitement augmentent très fortement Le coût de la redevance passera de 57€ à 62€ par habitant en 2016.

**ACCEPTATION DES AMENDES DE POLICE**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 17 septembre 2015, le Conseil Municipal avait sollicité une subvention auprès du Conseil Départemental du Rhône au titre des amendes de police. Ce dernier a accordé à la commune de Meys une subvention à hauteur de 8036 €. Le Maire propose d'accepter cette somme et de l'utiliser pour des travaux permettant la mise en place de barrières et d'une signalétique en bas de la rue Renard pour sécuriser la sortie des classes.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité.

**MODIFICATION DU PLU**

Monsieur le Maire explique que les emplacements réservés sont des secteurs créés lors de la mise en place du document d'urbanisme afin de permettre à la collectivité d'utiliser la zone pour des projets d'intérêt général comme la construction de voirie.

Il expose qu'un emplacement réservé pourra être établi aux abords de la route RD71 afin de procéder à l'élargissement de la chaussée à l'entrée du village, et lever ainsi un risque

accidentogène, associé à un cheminement piétonnier.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité.

**AVIS SUR LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE**

Monsieur le Maire explique que les communes sont appelées à se prononcer sur les propositions émises par le préfet concernant les modalités de fusion d'intercommunalité.

- Sur la proposition d'assoir la futur intercommunalité sur le périmètre actuel du SIMOLY, et propose une fusion de la Communauté de Communes des Hauts du Lyonnais, de la Communauté de Communes de Chamousset en Lyonnais et la Communauté Communes Forez en Lyonnais. Compte tenu du travail et des investissements déjà réalisés à l'échelle de ce territoire, le Conseil Municipal décide de se prononcer en faveur de ce schéma de regroupement, à l'unanimité.

- Le préfet propose de procéder à la dissolution du SIVOS de Sainte-Foy-L'Argentière, auquel la commune de Meys est adhérente, Monsieur le Maire propose de refuser. Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de s'opposer à la dissolution du SIVOS.

- Monsieur le Maire explique que le préfet propose de faire fusionner le SIMOLY et le SCOT, ces deux structures ayant un périmètre identique. Compte tenu de la position du Conseil en faveur du regroupement des trois Communautés de Communes composant actuellement le territoire des deux syndicats, Monsieur le Maire propose de refuser la fusion de ces derniers. Le Conseil Municipal décide de s'opposer à la proposition de fusion du SCOT et du SIMOLY, à l'unanimité.

- Monsieur le Maire explique que le préfet propose d'intégrer de nouvelles communes au Syndicat Intercommunal Des Eaux Des Monts Du Lyonnais (SIEMLY). Le Conseil décide d'accepter cette intégration à l'unanimité.

**INDEMNITES DU RECEVEUR PRINCIPAL**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que Mme Valérie THOLY exerce les fonctions de comptable du Trésor pour la commune de Meys.

La commune doit lui verser une indemnité pour l'aide à la confection du budget d'un montant de 45,73€ et une indemnité de conseil pouvant aller jusqu'à 472.90€ si un taux de 100% est voté.

Monsieur le Maire propose d'accepter de versement intégral de l'indemnité.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de voter un taux de 100% soit un montant total de 431.02€.

#### **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA SPA**

Monsieur le Maire explique que la SPA ne propose plus qu'une convention de récupération des animaux errants, à la condition qu'ils soient capturés et transportés. Le service est de 0,28 € par habitant. Le conseil municipal refuse le renouvellement de cette convention à l'unanimité.

#### **SUBVENTION DE L'ASSOCIATION DE LA CANTINE**

Monsieur le Maire explique que la commune octroie chaque année une subvention à l'association de la cantine afin de lui permettre d'assurer sa mission de service public. Pour l'année 2015 le bilan de l'association inscrit un bénéfice de 108,39€. Monsieur le Maire propose de reconduire la subvention pour l'année 2016 avec un montant identique de 7000 €. Le Conseil Municipal accepte le renouvellement de la subvention à l'unanimité.

#### **AVENANT A LA CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a signé une convention de 3 ans avec le Centre De Gestion au titre duquel ce dernier apporte son assistance et ses conseils en matière juridique et de gestion de carrière des agents.

Le CDG demande dans l'avenant au contrat une participation annuelle de la commune à hauteur de 669€ correspondant à la somme de 0,83€ par habitant. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'avenant à la convention.

#### **CHOIX DE REGLEMENT DE LA CONTRIBUTION PROVISoire DU SIEMLY**

Pour l'année 2016, la participation de la commune au syndicat des eaux est estimée à un montant de 2.59€ par habitant.

Monsieur le Maire propose de fiscaliser cette somme pour l'année 2016.

Le Conseil accepte, à l'unanimité, de procéder à la fiscalisation de la participation de la commune au SIEMLY.

#### **DECISION MODIFICATIVE**

Monsieur le Maire explique qu'afin d'assurer la cohérence budgétaire de la commune, il est nécessaire de procéder à des réajustements en transférant des crédits d'un poste de dépense à un autre.

Il propose les écritures suivantes :

Ecritures d'ordre :

023 virt section investissement	- 3 950 €
28031 ammort. Frais d'études	- 3 950 €
2313 opérations d'ordre	- 14 600 €
021 virt section fonctionnement	+ 3 950 €
2031 frais d'études	+ 14 600 €
773 opérations d'ordre	+ 3 950 €

Ecritures entre chapitres investissement

202 frais documents urbanisme	+ 20 000 €
2313-20 immobilisations en cours	+ 30 000 €
2313-13 immobilisations en cours	- 50 000 €

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, les réajustements ainsi énoncés.

#### **DESIGNATION D'UN DELEGUE MUNICIPAL A LA CLECT DE LA C.C.H.L.**

Monsieur le Maire explique que la commune doit désigner un élu pour siéger dans la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées qui étudie les coûts du transfert de certaines charges à la Communauté de Communes.

Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur Richard GRAEL.

Le Conseil accepte, à l'unanimité, la désignation de Monsieur GRAEL comme représentant de la commune de Meys auprès de la commission.

#### **DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Le collègue Raoul FOLLEREAU a demandé une subvention à la commune. Il signale que 15 Meysards sont inscrits auprès de l'établissement. En accord avec les principes fixés en début de mandat, le conseil municipal rejette cette demande à l'unanimité, expliquant que cela ne relève pas de la compétence de la commune.

L'ADAPEI de la Loire a demandé une subvention à la commune. En accord avec les principes fixés en début de mandat, le conseil municipal rejette cette demande, à l'unanimité.

L'ADAPEI du Rhône a demandé une subvention à la commune. Compte tenu du fait que la commune subventionne déjà l'association des handicapés des Monts du Lyonnais, le conseil municipal décide de rejeter cette demande, à l'unanimité.

## QUESTIONS DIVERSES

➤ Monsieur Richard GRAEL explique que le fournisseur d'accès à internet de la commune propose un changement de formule concernant le site internet de la municipalité. Il annonce que ce nouveau système permettra entre autres de moderniser l'architecture et l'interface de navigation du site. L'utilisation du portail de la commune sera alors facilitée. Le changement de formule se traduit par une augmentation des tarifs annuels de 299€ HT à 360€ HT. Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le changement de contrat.

➤ La distribution des sacs noirs et jaunes pour les ordures ménagères aura lieu le mercredi 6 janvier 2016 de 14h à 17h et le samedi 9 janvier 2016 de 9h à 12h. Il n'y aura que 2 distributions. Les habitants ne pouvant se déplacer ces 2 jours sont invités à demander à d'autres personnes de les récupérer pour eux.

➤ Les vœux du Maire auront lieu le dimanche 10 janvier 2016 à 10h30 à la salle polyvalente. Tous les habitants de la commune sont cordialement invités. Les vœux seront suivis d'un apéritif offert par la municipalité.

➤ La distribution des bulletins municipaux sera faite entre Noël et le Jour de l'An.



Philippe GARNIER  
Maire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 26 janvier 2016 à 20h30.